



Bureau
fédéral du Plan

Analyses et prévisions économiques

Communiqué

19 mars 2002

WP 03-02 :

Évaluation des effets économiques de la Sabena SA

Le 07 novembre 2001, la Sabena SA. était déclarée en faillite. A la demande du Ministre de l'Économie, le Bureau fédéral du Plan a réalisé une estimation des effets de cette faillite sur l'activité économique belge.

Une faillite majeure en Belgique

L'annonce de la faillite de la Sabena SA a marqué les esprits. En effet, la Sabena SA employait 7800 personnes sur les quelque 12000 emplois du groupe Sabena dans son ensemble. Celui-ci comprenait outre la Sabena SA, Sabena Technics, DAT, Sobelair et quelques autres filiales, qui risquaient aussi de se trouver en difficulté.

Trois scénarios

Compte tenu des circonstances extrêmement mouvantes, trois scénarios ont été développés. Le premier, aujourd'hui le moins probable du fait de la création de SN air holding et de l'abandon de ses créances par le centre de coordination de la Sabena (SIC), envisage la cessation pure et simple des activités de DAT. Le deuxième scénario, le plus plausible à l'heure actuelle, suppose que DAT survit et reprend seule ou avec d'autres, une partie des activités de la Sabena SA ; dans cette hypothèse, la production de DAT passerait de 180 à 550 millions d'Euros et 1000 emplois seraient sauvés, en plus des emplois de DAT. Le troisième scénario pris en compte envisage le même cas de figure, mais avec une production qui passerait de 180 à 687 millions d'Euros et 2000 emplois sauvés.

Par ailleurs, on suppose pour chacun des scénarios, que la demande de transport aérien par des résidents belges n'est pas affectée par la faillite et que la demande peut être satisfaite par des compagnies étrangères; ce qui signifie une augmentation des importations. A contrario, il est supposé que la faillite de la Sabena entraînerait la quasi-disparition du trafic passager en transfert sur l'aéroport de Bruxelles-National ; ce qui se traduit par une chute des exportations belges de transport aérien.

Quel impact ?

Le WP 03-02 évalue tout d'abord les effets d'une réduction de la production de la branche « transports aériens » sur le niveau d'activité de toutes les autres branches de l'économie. Il mesure ensuite les conséquences de cette réduction d'activité en termes macroéconomiques, c-à-d qu'il prend également en compte l'effet sur les revenus, investissements, prix, les finances publiques, ...

Les modèles input / output et Hermès ont été utilisés pour effectuer cette simulation et fournissent les résultats suivants :

- L'effet direct de la faillite de la Sabena SA sur la valeur ajoutée du secteur des transports aériens entraîne une perte d'environ 200 millions d'euros. Si l'on prend en compte l'ensemble des effets di-

rects et indirects liés à la cessation d'activité de la Sabena, l'impact se chiffre à une perte 800 millions d'euros dans le scénario optimiste et à - 900 millions d'euros dans le scénario moyen. En termes réels, c'est-à-dire si l'on fait abstraction des prix, l'impact sur le PIB serait de - 0,45 % dans le scénario optimiste et de - 0,55 % dans le scénario moyen.

- *Toutes autres choses étant égales par ailleurs*, les effets macroéconomiques ont été évalués dans le cadre du scénario moyen, qui à l'heure actuelle semble le plus probable. La simulation effectuée prévoit un impact final sur le PIB de l'ordre de 0,65 % et une perte d'emploi globale de 17000 unités. On assisterait par ailleurs à une baisse du surplus extérieur de 528 millions d'Euros, ainsi qu'à un gonflement du déficit public à hauteur de 830 millions d'Euros.

Rappelons cependant que ces chiffres sont purement indicatifs. En effet, la réalité change chaque jour, et les données et chiffres pris en compte pour réaliser cette étude datent de décembre 2001 ; soit, avant l'annonce de la poursuite des activités de DAT sous le nom de SN Brussels Airlines.

Rappelons aussi que l'impact de la faillite de la Sabena a été pris en compte dans l'élaboration des prévisions macro-économiques réalisées pour le contrôle budgétaire.

Le working paper 03/02 (Fr/Nl) peut être imprimé à partir du site Internet du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be) ou être commandé auprès du BFP en prenant contact avec:

Herman Dekens
Bureau fédéral du Plan
Av. des Arts 47-49
1000 Bruxelles

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Albert Gilot

02/507.74.28, ag@plan.be